

NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT

Date : **18 septembre 2020**

PAYS	TOGO
TITRE DU POSTE :	RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) EXPERT(E) EN DROITS DE L'HOMME
OBJET DE LA MISSION	Elaborer le plan stratégique 2020-2024 et le plan d'action de la Commission Nationale des droits de l'Homme
Durée :	30 jours ouvrables
Date estimée de début du contrat :	ASAP

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail procurement.tg@undp.org avec mention de la référence et l'intitulé du dossier. **Votre proposition devra être reçue** au plus tard le **04 octobre 2020 à 17h 00, heure locale de Lomé.**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Commission Nationale des Droits de l'homme (CNDH) a été créée par la loi N°87-09 du 09 juin 1987 comme mécanisme national de promotion et de protection des droits de l'homme. Elle a ensuite été érigée au rang des institutions de la République par la constitution du 14 octobre 1992 en son article 152. Dans son évolution, elle a subi plusieurs mutations sur le plan normatif. Créée avant l'adoption des "Principes de Paris" concernant le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme en 1993, son cadre légal a été modifié en 1996 par la loi N° 92-12 du 11 décembre pour la rendre conforme aux principes puis en 2005 pour la rendre encore plus performante. Suite à la ratification de la Convention des Nations Unies contre la torture le 18 novembre 1987 et son protocole facultatif le 20 juillet 2010, le Togo a mis en place un mécanisme national de prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants. Dénommé MNP, ce mécanisme est rattaché à la Commission pour permettre à l'institution de jouer pleinement ce rôle et ce grâce à la loi organique N°2018-006 du 20 juin 2018. Forte de sa nouvelle configuration depuis 2018, elle est désormais chargée de prévenir la torture ou autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les lieux de privation de liberté ou tout autre lieu qu'elle aurait identifié sur toute l'étendue du territoire national, d'assister les pouvoirs publics en matière de promotion et de protection des droits humains et de faire respecter les droits qui sont garantis et reconnus à la population à travers les instruments nationaux et internationaux auxquels le Togo est partie. Cependant, cette institution qui devrait être la cheville ouvrière en matière de droits de l'homme conformément aux principes de Paris, ne dispose pas de toutes les capacités opérationnelles devant lui permettre de mener à bien son mandat.

- Premièrement, les commissaires à leur élection, ne disposent pas forcément de tous les outils nécessaires pour remplir efficacement leur mission.

Notice de recrutement de Consultant pour le plan stratégique et le plan d'action CNDH

- Deuxièmement, le renouvellement périodique de l'ensemble des commissaires, tel que prévu par la loi organique, pénalise la mémoire institutionnelle, dans la mesure où tous terminent ensemble leurs mandats, ce qui donne l'impression d'un éternel recommencement.
- Troisièmement, les mécanismes internationaux et régionaux recommandent à l'État togolais de garantir la pleine indépendance de la CNDH en termes de ressources financières, humaines et matérielles suffisantes et prévisibles.
- Quatrièmement, l'extension du mandat de la CNDH au mécanisme national de prévention impose un redimensionnement en termes d'organigramme pour couvrir l'ensemble des missions de la Commission.
- Cinquièmement, au regard de la loi et des Principes de Paris, les rapports dus ou à charge de la Commission, exigent que ses activités s'inscrivent et se réalisent dans le cadre d'un plan stratégique et d'un plan d'action, afin que l'évaluation de ses actions et missions dans le temps et dans l'espace soit efficiente et opérationnelle, ce qui n'est pas le cas avec la CNDH.

L'élaboration d'un plan d'action sur la base d'un plan stratégique, se veut donc comme une solution et une condition première pour l'efficacité réelle de l'institution. Cet exercice implique une collaboration avec les autres acteurs nationaux, régionaux et internationaux. Dans cette dynamique, le bureau régional du PNUD en collaboration avec le HCDH et le Réseau international des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI/ RINADH) entendent accompagner l'élaboration du plan stratégique et de son plan d'action.

Préalablement à l'élaboration desdits documents, une évaluation des capacités et besoins sera fait. Les conclusions et recommandations de cette évaluation seront prises en compte dans l'élaboration et la finalisation des deux plans. La présente notice définit le profil du consultant à recruter ainsi que les missions et tâches qu'il exécutera.

2. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général est de faire une évaluation de la CNDH pour l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal (2020-2024) et d'un plan d'action.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Evaluer les capacités en ressources humaines, matérielles, financières y compris la capacité de mobilisation des ressources ;
- Doter la Commission d'un plan stratégique qui prend en compte les forces, les opportunités et les faiblesses pour lui permettre de jouer effectivement son rôle d'institution nationale de protection et de promotion des droits de l'homme et de prévention de la torture et dans lequel sont définis les axes prioritaires pour le renforcement de sa performance ;
- Doter la Commission d'un plan d'action comportant les activités à réaliser par objectif et par axe d'intervention.

4. DESCRIPTION DE LA MISSION

Après son recrutement par appel à candidatures, le Consultant conduira sa mission en incluant nécessairement les étapes suivantes :

Notice de recrutement de Consultant pour le plan stratégique et le plan d'action CNDH

- Une séance de cadrage avec la Commission et les trois partenaires (PNUD-HCDH-RINADH) ;
- Une enquête de perception des citoyens sur la CNDH ;
- Une collecte de données auprès des institutions clefs et des OSC œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme ;
- Une identification des indicateurs pertinents sous forme d'outils d'évaluation de la promotion et de la protection des droits de l'homme -
- Une élaboration d'un rapport préliminaire faisant l'état des lieux et proposant des orientations de stratégies à valider ;
- Une élaboration du rapport définitif comportant les résultats attendus à livrer.

5. RESULTATS ATTENDUS

- Un rapport d'évaluation comportant les constats, conclusions et recommandations est élaboré ;
- Un document de planification de la Commission est élaboré et livré comportant :
 - le plan stratégique quinquennal de la CNDH ;
 - le plan d'action triennal de mise en œuvre.

6. METHOLOGIE

Le présent projet comporte trois phases :

- Evaluation des capacités ;
- Elaboration de la stratégie et son plan d'action ;
- Validation.

7. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant devra avoir l'un des profils ci-après :

- Être titulaire d'un diplôme égal ou supérieur à un master 2 en droit, sciences politiques, relations internationales ou domaine pertinent ;
- Justifier d'une expérience pratique d'au moins 10 ans dans l'étude diagnostique et l'élaboration des plans stratégiques et des plans d'action des institutions et ayant occupé un poste de responsabilité pendant au moins cinq (05) ans ;
- Etre expert en droits humains avec une connaissance avérée des institutions nationales des droits de l'homme et de la coopération internationale dans ledit domaine ;
- Bonne connaissance des méthodes et outils de renforcement de capacité institutionnelle ainsi que de la mesure de leur impact ;
- Avoir une expérience de travail avec le PNUD et le HCDH ainsi qu'une connaissance des droits de l'homme au Togo seront considérés comme des atouts ;
- Avoir réalisé une mission similaire au profit d'au moins trois structures (administration publique, entreprise, organisation nationale ou internationale).

8. DUREE

Le Consultant recruté disposera d'une période de quarante-cinq (45) jours pour la réalisation de sa mission.

9. LIVRABLES

Trois (03) livrables sont attendus de cette mission sur supports numérique et papier :

- le rapport d'évaluation de la CNDH
- le plan stratégique de la CNDH ;
- le plan d'action triennal de mise en œuvre ;
- rapport de mission

10. EVALUATION - PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

a) Evaluation technique

Critères	Sous-critères	NOTE	
Education :	Être titulaire d'un diplôme égal ou supérieur à un master 2 en droit, sciences politiques, relations internationales ou domaine pertinent	10	
Expérience :	Avoir au moins expérience pratique d'au moins 10 ans dans l'étude diagnostique et l'élaboration des plans stratégiques et des plans d'action des institutions nationales ou autres structures et ayant occupé un poste de responsabilité pendant au moins cinq (05) ans ; Bonne connaissance de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme ; Bonne connaissance des méthodes et outils de renforcement de capacité institutionnelle ainsi que de la mesure de leur impact	10	
	Justifier d'une expérience en droits humains avec une connaissance avérée des institutions nationales des droits de l'homme ;	20	
	Avoir réalisé une mission similaire au profit d'au moins trois structures (administration publique, entreprise, organisation nationale ou internationale).	20	
TOTAL		60	
Proposition technique	Adéquation de la méthodologie proposée par rapport aux TDRs (compréhension des TDRs, description détaillée des différentes composantes)	40	
TOTAL		100	

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

b. Les propositions financières

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30

Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.

1. Documents constitutifs de l'Offre :

Pour démontrer leurs qualifications, les candidat(e)s devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

<i>Document</i>	<i>Description</i>	<i>Forme</i>
Note méthodologique	Compréhension des TDRs, description détaillée des différentes composantes	
*Curriculum Vitae ou P11		Annexe 3 :
Diplômes	Envoyer les copies des diplômes	
Tableau des coûts	Remplir le tableau	Annexe 2

La Proposition doit être soumise par e-mail à l'adresse procurement.tg@undp.org, ou déposée sous pli fermé au siège du PNUD (40, avenue des Nations Unies, à Lomé) avec la mention sur le pli déposé ou en objet de l'e-mail envoyé « **Recrutement d'un(e) consultant(e) expert(e) en droits de l'homme pour l'élaboration du plan stratégique et du plan d'action de la CNDH** » au plus tard le **04 octobre 2020 à 17H00**.

N.B.

Les candidat(e)s sont tenus de se renseigner sur les [Conditions Générales des Contrats Individuels \(annexe 1\)](#).